

CORRIGÉ – DROIT – TEST 2

Hierarchie du droit, création d'une loi et codes suisses

CORRIGÉ — Total : 30 points

Ce document contient uniquement les réponses attendues.

-
- 1** Citez les différents niveaux de la hiérarchie du droit suisse, du plus important au moins important. /4 pts
- 1) Constitution fédérale (norme suprême)
 - 2) Lois fédérales
 - 3) Ordonnances (du Conseil fédéral / des départements)
 - 4) Arrêts (décisions des tribunaux)
- Chaque niveau doit être conforme au niveau supérieur.
- 2** Expliquez la différence entre une loi fédérale et une ordonnance. /3 pts
- Une loi fédérale est édictée par le Parlement et précise les tâches définies dans la Constitution. Elle est soumise au référendum facultatif. Une ordonnance est édictée par le Conseil fédéral ou les départements pour compléter les lois. Elle n'est PAS soumise au référendum.
- 3** Qui peut donner l'impulsion pour créer une nouvelle loi ? Citez au moins 3 acteurs. /3 pts
- 1) Le Conseil fédéral
 - 2) Le Parlement (via initiative parlementaire, motion ou postulat)
 - 3) Les cantons (initiative déposée par un canton)
 - 4) Le peuple (via initiative populaire pour modifier la Constitution)
- 4** Décrivez les grandes étapes de la création d'une loi fédérale (au moins 5 étapes). /5 pts
- 1) Impulsion (CF, Parlement ou cantons)
 - 2) Avant-projet élaboré par le département
 - 3) Procédure de consultation
 - 4) Projet de loi adapté par le département
 - 5) Message du Conseil fédéral au Parlement
 - 6) Examen par le conseil prioritaire puis le second conseil
 - 7) Vote final des deux chambres
 - 8) Délai référendaire (100 jours)
 - 9) Entrée en vigueur décidée par le Conseil fédéral
- 5** Qu'est-ce que la procédure de consultation et à quoi sert-elle ? /3 pts
- C'est une étape où l'avant-projet de loi est soumis aux cantons, communes, partis politiques, organisations, syndicats, associations et citoyens pour qu'ils donnent leur avis. Elle permet d'obtenir un large consensus et d'intégrer les différents points de vue avant que le projet ne soit soumis au Parlement.
- 6** Que se passe-t-il lorsque le Conseil national et le Conseil des États ne sont pas d'accord sur un projet de loi ? /3 pts
- Une procédure d'élimination des divergences est ouverte : le projet repasse d'une chambre à l'autre. Après 3 lectures sans accord, une conférence de conciliation est réunie pour chercher un compromis. Si elle n'aboutit pas, l'objet est abandonné.

- 7** Nommez les 4 codes principaux du droit suisse et précisez le type de lois qu'ils contiennent. /4 pts
- 1) La Constitution fédérale – Norme suprême, droits fondamentaux, organisation de l'État
 - 2) Le Code pénal (CP) – Infractions et sanctions pénales
 - 3) Le Code civil (CC) – Droit des personnes, de la famille, des successions, droits réels
 - 4) Le Code des obligations (CO) – Contrats, responsabilité civile, droit des sociétés
- 8** QCM – Qui édicte la plupart des ordonnances ? /1 pt
- a) Le peuple par votation
 - b) Le Parlement
 - ✓ c) Le Conseil fédéral et les départements**
 - d) Les tribunaux
- 9** QCM – Combien de signatures faut-il récolter et en combien de jours pour un référendum facultatif ? /1 pt
- a) 100'000 signatures en 18 mois
 - ✓ b) 50'000 signatures en 100 jours**
 - c) 50'000 signatures en 18 mois
 - d) 100'000 signatures en 100 jours
- 10** QCM – Quel code régit les contrats et la responsabilité civile ? /1 pt
- a) Le Code civil
 - b) Le Code pénal
 - ✓ c) Le Code des obligations**
 - d) La Constitution fédérale